

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21244 - 78ÈME ANNÉE

Lettre ouverte du Parti Communiste Réunionnais à Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne



Madame la Ministre,

Le Parti Communiste Réunionnais saisit l'occasion de votre visite et de la délégation ministérielle qui vous accompagne, pour partager ses préoccupations, sa vision de l'avenir et le mode opératoire pour sortir de la crise multiforme par « *le haut* ».

Le constat est unanime. Il est résumé par l'Insee, en 2013, « *une situation sociale hors norme* ». Une décennie s'est écoulée sans que les indicateurs sociaux de référence ne se soient améliorés. Des normes, nouvelles et adaptées sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale et la cohérence du territoire, dans l'objectif d'accueillir, dans les conditions optimales, un million d'habitants sur 800 km² de surface utile.

Tous les secteurs classiques sont touchés : l'emploi, les prix et les revenus, le logement, la santé, l'avenir de la filière canne, l'industrie, la circulation... auxquels il faut ajouter l'évolution de la démographie, le réchauffement du climat,

la sauvegarde de la biodiversité, le respect de la diversité culturelle, les échanges sans frontières, les formations. Deux rendez-vous sont fixés : l'éradication de la pauvreté, en 2030 et la trajectoire Zéro-Carbone, en 2050. La réforme de la retraite est venue assombrir un peu plus le tableau des préoccupations.

Face à ce constat alarmant, le PCR préconise d'inscrire des solutions d'Excellence (de hauts niveaux), dans un ensemble cohérent, avec une vision de long terme. Les chances de réussite de cette démarche dépendra du niveau d'implication des Réunionnaises et des Réunionnais, dans les décisions qui les concernent et impactent leur avenir.

Nous préconisons de partir de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et de consacrer une version ouverte aux forces vives du pays : syndicats, partis politiques, associations culturelles, collectifs citoyens, etc.

La session peut durer 4 à 6 mois. L'objectif est de rédiger un projet consensuel qui sera soumis au gouvernement pour légiférer. Nous visons un vote unanime comme celui du 19 mars 1946, il y a 77 ans. Notre ambition vise à offrir une perspective aux générations qui devront animer les décennies qui nous séparent de 2100.

Nous attendons de l'État qu'il accompagne cette démarche responsable, en paroles et

en actions, et qu'il mette des moyens, somme toute modeste, à la disposition des Réunionnaises et des Réunionnais pour élaborer ce document collectif.

Madame la Première Ministre,

De nombreuses institutions et personnalités se sont déjà exprimés positivement sur la tenue d'un tel processus qui va générer le plus grand dénominateur commun entre personnes responsables.

Nous vous remercions de votre compréhension et de la collaboration de l'État. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Adopté au Comité Central du PCR, le samedi 6 mai, au Port,

P/o, le secrétaire
Ary YEE-CHONG-TCHI-KAN

L'intersyndicale exhorte « solennellement » les parlementaires à abroger le recul de l'âge légal

La réforme des retraites sera à nouveau au cœur des débats le 8 juin prochain lors de la niche parlementaire du groupe Liot.

Dans une lettre, les syndicats s'élèvent une nouvelle fois contre la mesure d'âge, et appellent les élus à voter la proposition de loi du groupe Liot, examinée le 8 juin prochain.

Dans moins d'un mois, le 8 juin prochain, la réforme des retraites fera son grand retour dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Le projet de loi sur les retraites a été promulgué mi-avril par le président Emmanuel Macron, par la suite le groupe



fervent opposant à la réforme, a déposé une proposition de loi visant à abroger le report progressif de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans.

Cette proposition est une belle occasion pour l'intersyndicale. Dans une lettre, datée du 5 mai et adressée le 9 mai, l'Intersyndicale « *demande solennellement* » aux parlementaires de voter la proposition de loi en question.

D'après Europe 1 et BFMTV, qui révèlent le contenu de la lettre, tous les élus sont appelés à voter pour ce projet de loi, sauf ceux du Rassemblement national, à qui la lettre n'a pas été envoyée.

« *Au cours d'un parcours parlementaire chaotique, le gouvernement a utilisé tous les outils constitutionnels à sa disposition permettant de limiter l'exercice démocratique* », a dénoncé l'ensemble des organisations syndicales.

L'intersyndicale a indiqué qu'« *il ne s'agit pas seulement d'empêcher la mise en place d'un dispositif injuste, il s'agit également de redonner à la nation confiance dans la réalité et la vigueur de sa démocratie et de maintenir une cohésion sociale menacée.* »

Après des débats houleux dans l'Hémicycle entre février et mars, l'utilisation de l'article constitutionnel 49-3 par l'exécutif avait provoqué une série de violences dans le pays. L'intersyndicale assure que « *le gouvernement est resté sourd à cette*

volonté populaire et l'incompréhension a laissé place à l'indignation, ainsi qu'à la colère. »

« Parce que nous sommes profondément attachés à notre système de retraites par répartition, et au principe de solidarité, cette loi n'est pas acceptable et n'est en rien une réforme de justice sociale », ont dénoncé les syndicats dans leur lettre.

Alors que les cinq organisations représentatives iront rencontrer la première ministre à Matignon le 16 ou le 17 mai prochain afin d'échanger autour des futurs projets dont la loi Plein-emploi, l'intersyndicale propose aux parlementaires une réunion avant le 8 juin, pour parler spécifiquement des retraites.

Au centre de nombreuses initiatives parlementaires ces dernières semaines, Bertrand Pancher, président du groupe Liot, va recevoir prochainement les patrons de la CFDT, Laurent Berger, et de la CGT, Sophie Binet. Selon d'après Politico et le JDD, Liot a déjà été à l'origine de la motion de censure du 20 mars, rejetée à neuf voix près, et qui avait failli faire tomber le gouvernement et retoquer la réforme des retraites.

Qu'est-ce qu'une conférence territoriale de l'action publique ?

Une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) est présente dans chaque région de France. Elle est chargée de mutualiser les compétences des collectivités territoriales et des intercommunalités.

La conférence territoriale de l'action publique (CTAP) permet des débats et rend par la suite des avis sur tous les sujets liés aux compétences et à la conduite de politiques publiques demandant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités et leurs



groupements.

La CTAP peut également coordonner des relations transfrontalières avec les collectivités territoriales étrangères situées dans le voisinage de la région. Une aubaine pour La Réunion, qui pourrait ainsi commercer avec les pays voisins ou régions voisines.

La CTAP a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

Auparavant nommée "Assemblée unique", la conférence territoriale est une lutte menée depuis des dizaines d'années par le Parti Communiste Réunionnais, qui appelle à un plan global de développement fait par et pour les réunionnais.

Le PCR propose de rassembler toutes les forces vives de La Réunion afin d'élaborer un projet réunionnais dont l'application sera ensuite discutée avec Paris. "A La Réunion, nous estimons qu'il y a suffisamment de gens compétents et désintéressés pour produire ce programme", a déclaré le président du PCR, Elie Hoarau, lors du meeting de Fabien Roussel, candidat du PCF à la présidentielle, le 17 décembre 2021 à Sainte-Suzanne.



La républik islamik komor lé indépandan (RIC)? Pa pou son larzan ! pa pou son bank santral !

Mézami mi sava done azot in list demoune. Apré m'a di kossa i lé. Pou komanssé la list demoune : Abdallah Ahmed salim-Stephane Tabarie-Mlahaili Ali-Fleuriet vincent-Rucker Laurent-Yahaya mohamed houmadi-Hugounenq Refane-Jacolin Luc-Agathe Blanchard-Charpentier yves-Charif Saïd Assane

Figure azot sa sé lo Conseil l'Administration la Bank santral des komores donk lo konsèye l'administrassion la bank santral in péi indépandan i apèl La République Islamique des Comores (RIC). Zistoman lo péi lé angajé dann in bra d'fèr avèk la franss dsi le l'opérassion Mwambushu. Anplis zot i koné sé lo péi la pèrde in il-Mayotte- kapté par la franss d'in fasson ilégal apré in référandome l'ané 1974.

Pou rovnir dsi lo konsèye l'administrassion la BCC (banque centrale des Comores) ni konstata in n'afèr : ladan néna uite pèrsone si i konte pa in sipléan é an parmi lo bande moune néna 4 néna in nom komor, épi sink néna in nom-mé nou la di néna insipléan donk i konte pa.- éropéin,franssé mi panss. Normalman la bank santral in péi sé in bank néna la responsabilité la politik finanssyèr dann in l'éta. Donk sa lé inportan.

Mé oila olèrk sé in lorganism komor sé in l'organismm miks komor épi franssé. Sa i vé dir lo péi indépandan soidizan dsu lo plan finanssyé li lé pa indépandan ditou pars lo bande franssé lé dann konsèye i avèye azot konm lé dsi l'fé é néna in trété rant la franss épi komor pou garanti so l'espèss sistèm miks.

Si zot i vé alé rogarde dsi l'internet pliss ransègnman mé si lé konm dann bande péi lo fran CFa lé sir ké la politik finanssyé lo péi lé bien kaparé par bande mersènèr finanssyé i syèz dann son konsèye d'administrassion. Mi pé ankor azout sé lo trézor piblik La franss i gardien lo bande z'avoir komorien é pou kèl rézon, sé pars la franss i garanti sak i apèl la konvèrtibilité avèk l'euro. In n'ote pti ransègnman : sé la BCC ki désside fé inprime la moné-sa i apèl frappé- é lo gouvèrman komor mèm son prézidan na poin zot mo pou dir. Apré pou inprime bande biyé, épi frape bande pyèss sé an franss k'i fé sa dann in vil i apèl Chamalières.

Mon romarke pou zordi sé k'in péi indépandan konmsa lé pa indépandan ditou é sé sa ké nou rényoné ni doi konète avan blablaté dsi lo soidizan indépandanss komor.

A bon antandèr,salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433